



1197 Prangins, le 8 juillet 1987

**MUNICIPALITÉ
DE
PRANGINS**

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS**

Préavis No 38/87

Concerne : **Demande de crédit de fr. 201'500.--** relative à la participation communale aux travaux d'aménagement du carrefour de la Zyma, à la route de l'Etraz.

Municipal responsable : M. Jean-Louis PASCHE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PROJET

Depuis plusieurs années, le carrefour dit de la Zyma, sis à l'intersection de la Route de l'Etraz, de la Route de Duillier et de la Route d'Oulteret, donne lieu à des accidents de circulation plus ou moins graves. On a même dû déplorer un accident mortel en 1985.

Ce carrefour se situe sur notre Commune et en partie sur la Commune de Nyon. Selon le descriptif des routes cantonales, ces routes sont hors traversée pour Nyon. En revanche, elles sont considérées en traversée pour Prangins.

Ce statut fait que ces travaux seront entrepris par le Département des Travaux Publics, Service des Routes, avec participation financière des deux communes concernées.

COÛT

Le projet établi par les services cantonaux a été adopté par les Municipalités de Prangins et Nyon de même que la clé de répartition des coûts, ceci après plusieurs tractations avec le Département des Travaux Publics.

Voici le résultat financier de ces négociations :

| | | |
|----------------------------------|-----|------------|
| - Part du Canton 2/3 | fr. | 807'000.-- |
| - Part de la Commune de Prangins | fr. | 201'500.-- |
| - Part de la Commune de Nyon | fr. | 201'500.-- |

COUT TOTAL : fr. 1'210'000.--
=====

DESCRIPTIF DU PROJET ETABLI PAR LE DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Ce projet consiste en l'aménagement d'un giratoire avec un îlot central d'un diamètre de 20 mètres. La piste variera d'une largeur de 8 à 12 mètres, de façon

à ce que toutes les routes arrivent sur l'axe de l'flot central. Les passages pour piétons seront adaptés en fonction des besoins. Il n'est pas prévu de piste cyclable à l'intérieur du giratoire.

Le maître de l'oeuvre est donc l'Etat de Vaud et le Grand Conseil sera saisi de cette demande de crédit à la session de septembre prochain, le début des travaux étant prévu pour la fin de l'automne.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- v u le préavis No 38/87 concernant une demande de crédit de fr. 201'500.-- relative à la participation communale aux travaux d'aménagement du carrefour de la Zyma, à la route de l'Etraz,
- l u le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1/ d'adopter le préavis No 38/87 concernant une demande de crédit de fr. 201'500.-- relative à la participation communale aux travaux d'aménagement du carrefour de la Zyma, à la route de l'Etraz,
- 2/ d'accorder un crédit de fr. 201'500.-- au titre de participation à ces travaux,
- 3/ de financer cette opération selon l'autorisation générale d'emprunter accordée par le Conseil communal, sous réserve du préavis de la Commission des Finances,
- 4/ de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de fr. 6'800.-- par année au titre d'amortissement,
- 5/ de porter au budget de fonctionnement chaque année la somme de fr. 1'500.-- au titre de frais d'exploitation et d'entretien.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 8 juillet 1987, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

M. Jaccard



le secrétaire

A. Badel

